

Attestation sur l'honneur de garantie sur l'origine des effluents d'élevage

*Cette attestation doit être remplie et signée par l'éleveur cédant la matière organique.
L'éleveur cédant les effluents conventionnels s'engage à fournir les documents prouvant la composition des
aliments si l'adhérent Bio Cohérence le demande.*

Je, soussigné(e) M./Mme,
[Nom et prénom de l'éleveur cédant la matière organique]

atteste avoir cédé à M./Mme
[Nom et prénom de l'agriculteur(trice) bio]

des matières organiques provenant de mon élevage de
[Préciser la(les) espèce(s) animale(s)]

Quantité cédée : tonnes/m³

Nature des effluents d'élevage :
[Préciser : fumier de bovins, fientes de volailles, lisier de porcs, compost de, etc.]

**J'atteste qu'aucune matière organique de végétaux génétiquement
modifiés ou issus d'OGM n'a été ajoutée à ces effluents d'élevage** (comme
de la litière de végétaux OGM, des fanes de maïs OGM, du tourteau de soja OGM,
etc.).

**J'atteste que les aliments donnés aux animaux ayant produit les
effluents n'étaient pas OGM et ne contenaient pas d'antibiotiques.**

J'atteste que mon élevage correspond bien à la catégorie suivante :

[Cocher la case correspondante]

- Elevage d'herbivores ayant un accès aux pâturages
- Elevage de porcs sur litière
- Elevage de porcs plein air
- Elevage de volailles plein air
- Elevage de volailles fermières

A, le

Signature :